

Partie à découper et à nous retourner

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BADGE  
D'ACCES AUX DECHETTERIES  
INTERCOMMUNALES  
sites de Bayon et Blainville-sur-L'Eau

Pour les particuliers et les administrations

Coupon à remplir et à nous retourner en y joignant obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- Par mail à : [demandes.dechets@cc3m.fr](mailto:demandes.dechets@cc3m.fr)
- Par courrier à : CC3M – 56 avenue Pierre Semard  
54360 BLAINVILLE SUR L'EAU

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des  
pièces transmises. Je souhaite retirer mon badge à la déchetterie de :

Blainville sur l'Eau  Bayon

Fait à : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Conformément à la réglementation française en vigueur (Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, révisée en 2018), la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle en tant que responsable de traitement informe les usagers qu'ils disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant. En outre, conformément à la réglementation européenne en vigueur (RGPD du 27 avril 2016 entré en application le 25 mai 2018), les usagers disposent d'un droit de limitation et d'opposition à un traitement les concernant, sous réserve de motif légitime. Pour faire exercice de ses droits, le demandeur peut faire sa demande à l'adresse mail suivante : [secretariat@cc3m.fr](mailto:secretariat@cc3m.fr). Un courrier peut également être adressé à la CC3M. Un justificatif d'identité en cours de validité vous sera également demandé. Les données collectées ne serviront qu'aux seules fins d'organisation du service et non dans un cadre commercial.

## Les déchetteries intercommunales – Infos UTILES

### HORAIRES

#### BLAINVILLE-SUR-L'EAU

**ÉTÉ** du 15 Avril au 15 Octobre inclus.  
Lundi 13h30 – 17h30  
Mardi 9h – 12h / 13h30 – 17h30  
Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30  
Vendredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30  
Samedi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

**HIVER** du 16 Octobre au 14 Avril inclus.  
Lundi 13h30 – 16h45  
Mardi 9h – 12h / 13h30 – 16h45  
Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 16h45  
Vendredi 9h – 12h / 13h30 – 16h45  
Samedi 9h – 12h / 13h30 – 16h45

#### BAYON

**ÉTÉ** du 15 Avril au 15 Octobre inclus.  
Lundi 13h30 – 17h30  
Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30  
Jeudi 9h – 12h / 13h30 – 17h30  
Vendredi 13h30 – 17h30  
Samedi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

**HIVER** du 16 Octobre au 14 Avril inclus.  
Lundi 13h30 – 16h30  
Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 16h30  
Jeudi 9h – 12h / 13h30 – 16h30  
Vendredi 13h30 – 16h30  
Samedi 9h – 12h / 13h30 – 16h30

Attention, le samedi, l'accès est  
réservé aux particuliers et aux  
administrations.

### ADRESSES

**Déchetterie à Bayon** : Route de Baccarat  
(D22 – près de la voie ferrée)

**Déchetterie à Blainville-sur-l'Eau** :  
34 Route de Mont-sur-Meurthe

### CONSEILS

Attention, si vous déménagez hors du territoire, pensez à restituer votre badge en déchetterie ou à la CC3M. En cas de perte, le nouveau badge vous sera facturé 10€.

**FRAGILE**

Pour accéder aux déchetteries, le badge est obligatoire (dans la limite d'un badge par foyer). Muni d'une puce, il faut le protéger des rayures, de la chaleur, des autres champs magnétiques (téléphones portables), de l'humidité et du froid. Le badge ne doit pas être percé.

### volumes

Limite de 2m<sup>3</sup> par jour et par foyer  
(administrations : 5m<sup>3</sup>).

Règlement consultable en déchetterie et  
sur le site internet de la CC3M :  
[www.cc3m.fr](http://www.cc3m.fr)

Communauté de Communes  
**CC3M** Meurthe  
Mortagne  
Moselle

Tél : 03 83 71 43 62

Partie à conserver